



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

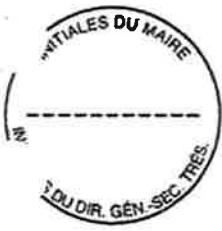
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE À HUIS CLOS, PAR VIDÉOCONFÉRENCE, LE 19 OCTOBRE 2020, À 20H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSE.

Sont présents : Mesdames Louise Thouin, Mélanie Royer-Couture, Parise Cormier et Suzanne Demers et messieurs Denis Roy, Magella Tremblay et Réjean Morency.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

| | |
|---|--|
| Ouverture de la séance | Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente. |
| Rés. #20-316 Séance à huis clos | Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu; Que les conseillers municipaux acceptent que la présente séance soit tenue à huis clos, par vidéoconférence. |
| Rés. #20-317 Avis de convocation | Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu; Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé. |
| Rés. #20-318 Vente du lot #6 091 912 (Rue des Libellules) | Attendu que la Municipalité a mis en vente le terrain portant le numéro de lot 6 091 912 sur la rue des Libellules; Attendu que la Municipalité a reçu une offre d'achat; <u>En conséquence</u> : |
| Rés. #20-319 Piscine Beaupré | Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu; Que les conseillers municipaux acceptent l'offre d'achat déposée par madame Isabelle Lemieux et monsieur Francis Lévesques pour la vente du terrain situé sur la rue des Libellules du lot #6 091 912 au montant de 89 900 \$ plus taxes applicables et autorisent le directeur général, monsieur François Drouin à signer tous les documents du contrat de vente. Attendu que la Ville de Beaupré construit actuellement une piscine intérieure sur son territoire; Attendu que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a informé la Ville de Beaupré qu'elle n'entendait pas faire partie de l'entente intermunicipale pour la construction de la piscine comme il est spécifié aux résolutions # 18-335 du 5 novembre 2018 et # 19-151 du 6 mai 2019; Attendu que la Ville de Beaupré a informé la population de la Côte-de-Beaupré, que les citoyens des municipalités qui ne se joindraient pas à l'entente intermunicipale n'auraient pas accès à la piscine de Beaupré; Attendu qu'une pétition virtuelle circule auprès des citoyens de la Côte-de-Beaupré, pour que la Ville de Beaupré révise sa décision; |



No de résolution
ou annotation

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu;

Que le conseil municipal demande à la Ville de Beaupré de lui fournir les modalités de l'entente intermunicipale et les résolutions intervenues avec les municipalités participantes ainsi que les budgets d'opération, de construction et les honoraires professionnels liés au projet.

Que la résolution soit transmise aux municipalités de Sainte-Anne-de-Beaupré et de Saint-Joachim.

Fin de la
séance

Levée de la séance à 20 heures 04.

Parise Cormier, mairesse

Martin Leith, secrétaire-trésorier